



Général d'armée Jean-Pierre BOSSER
(CEMAT)

Présenté au cours du Grand rapport de l'armée de Terre (GRAT) en octobre 2015, auquel les officiers généraux en 2ème section ont été conviés par le chef d'état-major de l'armée de Terre, le nouveau modèle de l'armée de Terre entend répondre aux exigences opérationnelles qui sont nées d'un contexte stratégique en perpétuel mouvement et d'une situation intérieure qui s'est dégradée en lien avec ce dernier, par des actions terroristes d'une ampleur nouvelle sur le territoire national. Sans aller plus loin dans l'analyse de ce contexte, désormais bien connu, cette lettre d'information se propose de présenter d'une manière synthétique ce nouveau modèle baptisé « *Au contact* ».

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser, arrivant de la DPSD pour assumer le commandement de l'armée de Terre, avait bien pressenti que le territoire national serait sous peu la préoccupation des armées et principalement de l'armée de terre, puisqu'il avait initié son projet avant les événements dramatiques de 2015 en métropole.

Les armées ont connu bien des réorganisations de structures depuis les années 60. Après celle liée au retour d'Algérie pour s'adapter au théâtre Centre-Europe, la plus innovante fût la réorganisation consécutive au passage à l'armée de métier (la professionnalisation) entre les années 1996 et 2002. Sans remettre en cause le fondement de cette dernière réforme, le modèle « *Au contact* » - après les

bouleversements structurels imposés par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) appliquée à la Défense à partir de 2009 - procède d'un retour à certains fondamentaux : restauration de « commandements », dont certains spécialisés, réapparition de grandes unités organiques de niveau divisionnaire englobant les brigades interarmes et des éléments organiques de division, entre autres. Avec une innovation tournée vers l'opérationnel qui voit le rattachement des écoles d'armes au commandement des forces terrestres (CFT) pour une meilleure synergie dans le domaine de la formation et de l'entraînement.

Général d'armée (2S) Jean-Marie Faugère

Le modèle d'armée de terre « Au contact » : Synthèse analytique

Avertissement : ce document est une synthèse « analytique » du dossier « Au Contact » remis aux officiers généraux en 2ème section lors du Grand rapport de l'armée de terre du 1er octobre 2015. Il se lit avec le tableau fourni en annexe intitulé « L'armée de terre en 2016 ».

Les principaux objectifs du chef d'état-major consistent à rééquilibrer la participation de l'armée de terre à certaines fonctions stratégiques, en particulier celles de la prévention et de la protection, à préparer le changement de génération de matériels avec l'arrivée du programme majeur Scorpion et à redonner verticalité et simplicité au commandement de l'armée de terre.

Le nouveau modèle s'organise autour des quatre grandes dimensions qui définissent tout modèle : l'organisation, le fonctionnement, les moyens et l'emploi opérationnel.

A cet effet, le chef d'état-major (CEMAT) a conçu un échelon resserré du commandement de l'armée de terre, autour de sa personne, qui regroupe : le major général (MGAT), le commandant des forces terrestres (COMFT), le directeur des ressources humaines (DRHAT) et le commandant de la maintenance (COMSIMMT). Le CEMAT dispose, en outre, de l'inspection de l'armée de terre (IAT), outil de contrôle, d'audit et de conseil.

Le MGAT s'appuie sur le commandement de la Légion étrangère (COMLE), le directeur de la Section technique de l'armée de terre (STAT) et le directeur du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) en charge de la doctrine, de l'enseignement supérieur et du rayonnement, organisme qui fait suite à la fusion du Centre d'études stratégiques de l'armée de terre (CESAT) et du Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), situés à l'École militaire à Paris.

Auxquels s'ajoutent pour les responsabilités organiques et selon les sujets à débattre les cinq «

commandants de zone terre » (COMZT) qui sont l'officier général de zone de défense et de sécurité (OGZDS) lorsqu'il est issu de l'armée de terre (Paris, Metz, Lyon, Rennes) ou son adjoint (Bordeaux) lorsque l'OGZDS appartient à une autre armée.

L'architecture du modèle « Au Contact » repose sur huit piliers, de natures différentes, sous l'autorité directe du CEMAT, piliers qui incorporent 13 commandements de niveau divisionnaire :

Piliers	Commandements de niveau divisionnaire	Composants (EM, unités, écoles, centres, etc.)
1. Ressources humaines	Commandement RH et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles de Coëtquidan (ESM de SaintCyr, EMIA) • ENSOA de Saint-Maixent • Lycées militaires de Défense
2. Territoire national	Commandement terre pour le TN (COM T-TN)	<ul style="list-style-type: none"> • Un état-major (dont le Délégué aux réserves de l'AdT) • BSPP, UIISC, (sans lien de subordination) • SMA, SMV (sans lien de subordination) • 25ème RGA (sans lien de subordination)
3. Forces spéciales Terre	Commandement des forces spéciales de l'armée de terre (COM FST)	<ul style="list-style-type: none"> • Un état-major • 3 régiments des FS • GAOS • Académie des FS (centre Arès)
4. Aérocombat	Commandement de l'aviation légère de l'armée de Terre (COM ALAT)	<ul style="list-style-type: none"> • Un état-major • 4ème BAC (3 régiments d'hélicoptères et le GAAC) • 9ème BSMAT • EAAT et EALAT • DAAT
5. Force interarmes SCORPION	1ère division	<ul style="list-style-type: none"> • Un état-major • 3 brigades interarmes (légère, médiane, lourde) • BFA (éléments français de la Brigade franco-allemande) • EMHM, GAM • 3 régiments spécialisés EOFOT
	3è division	<ul style="list-style-type: none"> • Un état-major • 3 brigades interarmes (légère, médiane, lourde) • ETAP • 3 régiments spécialisés EOFOT

**Ecole du combat interarmes
(ECIA)**

- EEM (école d'état-major)
- 4 écoles d'armes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie)
- Centre interarmées de la défense NRBC (CIA-NRBC)

6. Formation et entraînement interarmes

**Commandement des centres de préparation des forces
(CCPF)**

- Centres d'entraînement spécialisés (CEPC, CENTAC, CENZUB, CENTIAL, CNEC, CEITO, 1er RCA, 17e GA)
- Commission nationale de contrôle interarmes (CNCIA)

**Commandement du renseignement
(COM RENS)**

- Un état-major
- Régiments et unités de renseignement
- Centre de renseignement terre (CRT)
- CEERAT
- CIAE (OVIA-T)
- 785e CIE de guerre électronique

**Commandement des SIC
(COM SIC)**

- Un état-major
- Régiments et unités de transmission (dont cyber)
- Centre de coordination des réseaux (CORTECS)
- 807e CT de Cyberdéfense

7. Commandements spécialisés

**Commandement logistique des forces
(COM LOG)**

- PCFL et CTTS (OVIA-T)
- Régiments et formations du train (dont 519ème GTM-OVIA-T)
- RMED, RSC, 24ème RI (unité de réserve)
- École du train et de la logistique (ETLO)

**Commandement de la maintenance des forces
(COM MF)**

- Un état-major en charge de la maintenance opérationnelle¹
- Régiments du matériel (RMAT)
- École du matériel (ECOMAT)

8. Maintien en condition du matériel terrestre

**Service de la maintenance industrielle terrestre
(SMITer)**

- Un état-major qui porte la maintenance industrielle²
- Bases de soutien du matériel (BSMAT)

1. *La maîtrise d'œuvre opérationnelle (MOEo) comprend les unités et formations chargées d'assurer la maintenance opérationnelle, en métropole comme en opération extérieure, et de rendre à un matériel sa disponibilité technique.*
2. *La maîtrise d'œuvre industrielle (MOEi) comprend les unités et organismes chargés d'assurer la maintenance industrielle, en métropole, afin de régénérer le potentiel d'un matériel.*

1. Les ressources humaines (RH)

La direction des ressources humaines de l'armée de terre répond à la politique générale des RH 2025 édictée par la direction des RH du ministère de la défense (DRH-MD) autant pour le personnel civil que militaire. La mission de la DRH-AT est d'assurer un recrutement important, en militaires du rang notamment, de participer au reclassement du personnel en fin de carrière ou de contrat, d'ajuster le nombre de colonels au strict besoin en haut encadrement militaire et à repenser leur rôle, assurer le suivi de la réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2, celle appelée autrefois des « disponibles ») et de mieux planifier l'emploi de la réserve opérationnelle de niveau 1 (RO1) avec des engagements à servir dans la réserve (ESR) de 3 ans.

Les quatre écoles d'armes de l'infanterie (EI), de la cavalerie (EC), de l'artillerie (EA) et du génie (EG) sont transférées, sous un commandement unique (l'ECIA), au sein du commandement des forces terrestres (CFT) et ne dépendent plus de la direction des écoles de la DRH-AT (ancien COFAT et même DTAI pour les plus anciens !). L'école de l'ALAT passe au commandement de l'ALAT.

Les organismes de formation spécialisés sont placés désormais aux ordres de commandements spécialisés :

- commandement du renseignement pour le CEERAT,
- commandement des SIC pour l'école des transmissions (ET),
- commandement de la logistique pour l'école du train et de la logistique,
- commandant de la maintenance des forces pour l'école du matériel.

Les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (ESCC) et l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) restent sous la responsabilité de la DRHAT (commandement des écoles), ainsi que les lycées militaires de la défense : Prytanée national Militaire (La Flèche) et lycées de Saint-Cyr l'Ecole, d'Aixen-Provence et d'Autun.

2. Le territoire national (TN)

Il est créé un commandement du territoire national (COMTN), subordonné au CEMAT, qui œuvrera en liaison avec le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO/TN) de l'EMA, les états-majors zonaux (EMZ) et la division opérations des états-majors interarmées de zone de défense (EMIAZD). Intégrant le Délégué aux réserves (DRAT), il propose la politique des réserves militaires de l'AdT et pilote les réserves opérationnelles. Il participera à la réorganisation de la RO2 (réserve de 2ème niveau, dite des « disponibles » que sont les anciens militaires sous contrat qui demeurent rappelables dans la réserve opérationnelle durant cinq ans après leur départ de l'institution).

Enfin, il regroupe, sans lien de subordination, les unités relevant d'un employeur autre que l'AdT :

- la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), les Formations militaires de la sécurité

- civile (FORMISC)¹ à Nogent-le-Rotrou (UIISC 1), Brignoles (UIISC 7) et Corte (UIISC 5).
- le Service militaire adapté de l'outre-mer (SMA) et le nouveau Service militaire volontaire (SMV) expérimenté dans les deux années qui viennent au sein de trois régiments (RSMV) à Montigny-lès-Metz, Brétigny-sur-Orge et La Rochelle,
 - le régiment du génie de l'air (25ème RGA).

1. *Formations militaires de la sécurité civile et UIISC : Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.*

4. L'aérocombat

Pour renforcer l'expertise terre de la fonction aéromobilité, il est créé un commandement unique des hélicoptères sous la subordination hiérarchique du CEMAT. Ce commandement, assuré par le COMALAT, permettra une meilleure cohérence du milieu de la 3ème dimension (3D).

Il regroupe :

- une brigade interarmes, la 4ème Brigade d'aérocombat (4ème BAC) dont le PC sera stationné à Clermont-Ferrand, qui comprendra les trois régiments d'hélicoptères de combat :
 - 1er RHC (Phalsbourg),
 - 3ème RHC (Étain),
 - 5ème RHC (Pau),
 - un groupement d'adaptation à l'aérocombat (GAAC), structure *ad hoc* spécialisée dans les savoir-faire de l'aérocombat permettant l'intégration d'unités des FT ;
- une unité de soutien aéromobile, la 9ème BSMAT ;
- les écoles de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT),
- un détachement avions de l'armée de terre (DAAT ou EAAT pour escadrille).

Ce commandement est tête de chaîne du domaine aéronautique pour les unités des forces terrestres et des forces spéciales. Il sera impliqué dans l'intégration du système de drones tactiques (61ème RA) dans l'aérocombat.

Le commandant des forces terrestres (COMFT) exercera son autorité fonctionnelle sur la BAC et les écoles de l'ALAT pour ce qui concerne la formation interarmes, l'entraînement et la préparation à l'engagement.

5. La force interarmes SCORPION

Le combat aéroterrestre reste le cœur de métier de l'armée de terre.

Placé sous l'autorité du commandant des forces terrestres (CFT), la Force interarmes SCORPION est rééquilibrée au profit de son cœur « médian ».

A cet effet, à partir des deux états-majors de forces (EMF) restant¹, il est recréé des divisions organiques regroupant les six brigades interarmes (deux brigades lourdes, deux brigades médianes et deux brigades légères) résultant des dernières réorganisations et les éléments français de la brigade franco-allemande (BFA) qui sont : le bataillon de commandement (Müllheim-RFA), le 1er RI (Sarrebouurg)² et le 3ème RH (Metz).

La force interarmes SCORPION intègre ainsi :

- le Corps de réaction rapide – France (CRR-Fr) de Lille,
- les deux états-majors de la 1ère division (Besançon) et de la 3ème division (Marseille) qui ont autorité sur six brigades interarmes :
 - **1ère DIV** : 27ème BIM, 9èmeBIMa, 7ème BB, BFA (éléments français),
 - **3ème DIV** : 11ème BP, 6ème BLB, 2ème BB.

Aux deux divisions organiques nouvellement créées, sont associés des éléments organiques divisionnaires (EOD) composés :

- **pour la 1ère Division** (Besançon) :
 - 1er RA (Belfort), régiment de lance-roquette unique (LRU), nouveaux systèmes d'armes en remplacement du régiment LRM, à 13 lanceurs (suite à la dissolution du 12ème RA, second régiment de LRM),
 - 19ème RG, régiment de franchissement (Besançon),
 - 132ème GCAT, groupement cynophile de l'armée de terre (Suippes),
- **pour la 3ème Division** (Marseille) :
 - 31ème RG (Castelsarrasin), régiment d'aide au déploiement,
 - 54ème RA (Hyères), unique régiment de défense anti-aérienne, doté du système solair très courte portée (SATCP Mistral),
 - 2ème RD (Fontevrault), régiment RNBC.

Enfin, à la 27ème brigade de montagne (BIM) sont rattachés l'école militaire de haute montagne (EMHM à Chamonix) et le groupement d'aguerrissement en montagne (GAM) et à la 11ème brigade parachutiste (BP), l'école des troupes aéroportées (ETAP à Pau).

-
1. Sur les quatre EMF « haut le pied » instaurés à la professionnalisation de l'armée de terre sous l'autorité du commandement de la force d'action terrestre (CFAT) de l'époque, devenu commandement des forces terrestres (CFT).
 2. Depuis la dissolution du 110ème RI de Donaueschingen- RFA.
-

6. La formation et l'entraînement interarmes.

La formation interarmes et l'entraînement, placés sous l'autorité du CFT se déclineront en deux commandements de niveau divisionnaire :

- **L'école du combat interarmes (ECIA) qui comprend :**
 - l'école d'état-major (EEM) à Saumur,
 - l'école d'infanterie (EI) à Draguignan,
 - l'école de cavalerie (EC) à Saumur,
 - l'école d'artillerie (EA) à Draguignan,
 - l'école du génie (EG) à Angers,
 - le centre Interarmées de Défense Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (CIA-NRBC).

- **Le commandement des centres de préparation des forces (CCPF) qui comprend :**
 - **le pôle « Champagne »** regroupant :
 - le centre d'entraînement des PC (CEPC) au camp de Mailly,
 - le centre d'entraînement au combat (CENTAC) - id -,
 - la commission nationale des contrôles interarmes (CNCIA) - id -,
 - le centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB) à Sissonnes,
 - le centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique (CENTIAL) à Mourmelon.
 - **Le pôle « Provence »** regroupant à Canjuers :
 - le 1er RCA,
 - le centre d'entraînement au tir interarmes (CETIA),
 - le centre d'instruction missile blindés (CIMB),
 - le centre de contrôle de l'artillerie (CCA),
 - le détachement d'adaptation opérationnelle (DAO) dont la mission est de guider et d'appuyer les unités dans la mise en condition avant projection.
 - **Le pôle « Alpes-Pyrénées »** regroupant :
 - le 17e GA à Biscarosse,
 - le centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel au Larzac (CEITO),
 - le centre national d'entraînement commando (CNEC), à Montlouis.

7. Les commandements spécialisés.

Ces commandements regroupent les moyens et les expertises en matière de renseignement (RENS), de systèmes d'information et de communication (SIC), de logistique (LOG) et de maintenance des forces (MF).

- **Le commandement du renseignement (CDT RENS)**, état-major à Strasbourg, comprend :
 - le 2ème RH (Oberhoffen) de renseignement humain (ROHUM),
 - les 44ème RT (Mutzig) et 54ème RT (Oberhoffen) qui sont les régiments de guerre électronique (ROEM), respectivement de niveau stratégique/opératif et tactique,
 - le 61ème RA (Chaumont), régiment de drones tactiques (aujourd'hui Sperwer et à compter de 2018, le système Patroller) (ROIM et ROEM à terme),
 - le 28ème GG, groupement géographique (Oberhoffen),
 - le Centre du renseignement terrestre (CRT à Strasbourg)
 - la 785ème compagnie de guerre électronique(Rennes)
 - le CEERAT, centre d'études et d'enseignement du renseignement de l'armée de terre (Saumur),
 - le CIAE, centre interarmées des actions sur l'environnement (autorité organique seulement),
 - le CASIT, centre d'acquisition des signaux d'intérêt Terre (Mutzig).

 - **Le commandement des SIC (CDT SIC)**, implanté à Cesson-Sévigné, qui comprend :
 - Le Centre opérationnel des réseaux SIC terrestres et de la cyber-sécurité (CORTECS)
 - les cinq régiments de transmissions (28ème, 40ème, 41ème, 48ème et 53ème RT),
 - la 807èmeCT, compagnie de combat de « cyberdéfense »,
 - l'école des transmissions (ETrs).

 - **Le commandement de la logistique (CDT LOG)** qui englobe :
 - Le PC de force logistique (PCFL),
 - les cinq régiments du train (121ème, 503ème, 511ème, 515ème et 516ème RT),
 - le régiment médical (RMED à La Valbonne), o le régiment de soutien du combattant (RSC),
 - le 519ème groupement de transbordement maritime (GTM) qui est un OVIA-Terre,
 - l'école du transport et de la logistique opérationnelle (ETLO),
 - le centre des transports et transits de surface (CTTS) qui est un OVIA-Terre.

 - **Le commandement de la maintenance des forces(CDT MF)**, subordonné au DC SIMMT, est maître d'œuvre de la maintenance opérationnelle (MO) ; il est composé de :
 - six régiments du matériel (2ème, 3ème, 4ème, 6ème, 7ème et 8ème RMAT),
 - l'école du matériel (EMat).
-

8. La structure intégrée du maintien en

condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT)

Sous la responsabilité du CEMAT et au même niveau de commandement que le commandement des forces terrestres, le directeur central de la SIMMT :

- exerce une autorité fonctionnelle sur le commandement de la maintenance des forces (COMMF), qui assure la maintenance opérationnelle ;
- exerce une autorité organique sur le Service de la maintenance industrielle Terre (SMITer) qui assure la maintenance industrielle.

Cette direction soutient également les matériels terrestres des deux autres armées, marine et armée de l'air.

Par ailleurs, tous les matériels aéronautiques du ministère sont soutenus par l'équivalent de la SIMMT qui est la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense, la SIMMAD, de création antérieure à la SIMMT et placée sous l'autorité du chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA). De même, les quelques matériels nautiques (maritimes) de l'armée de terre sont soutenus par le Service de soutien de la flotte (SSF) sous l'autorité du chef d'état-major de la marine (CEMM).

Le SMITer, pour sa part, est composé des trois bases de soutien des matériels de l'armée de terre :

- les 5ème, 12ème et 13ème BSMAT.

La maintenance de l'armée de terre est en cours de réorganisation pour être plus efficace, notamment vis-à-vis de la régénération des matériels rentrant d'opérations extérieures, en partenariat avec l'industrie privée.

Pour parfaire ce vaste tour d'horizon, il convient de ne pas oublier (rappel) :

- la Section technique de l'armée de terre (STAT à Satory),
- le Commandement de la Légion étrangère (COMLE à Aubagne),
- l'Etat-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME à Rueil), qui prendra en compte le Groupement tactique interarmes du 5ème RCuir à Abou Dhabi (en remplacement de la 13ème DBLE transférée au Larzac),
- le Service militaire adapté (SMA avec ses 7 régiments de Guadeloupe, Martinique, Antilles, La Réunion, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Mayotte),
- le Service militaire volontaire (SMV avec ses trois unités de Montigny-lès-Metz, Brétigny-sur-Orge et La Rochelle) en cours de montée en puissance à titre expérimental pour deux

- ans et qui est rattaché au Commandement du territoire national (COMTN),
- le Corps de réaction rapide européen (CRRE à Strasbourg),
 - le Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (SIRPAT).

Annexe : Glossaire des sigles

A	
AERO	aérocombat
ALAT	aviation légère de l'armée de terre
B	
BAC	brigade d'aérocombat
BFA	brigade franco-allemande (état-major stationné à Müllheim, RFA)
BFST	brigade des forces spéciales terre, remplacée par le CFST
BIA	brigade interarmes
BLOG	brigade logistique
BSAM	base de soutien aéromobile
BSAMT	base de soutien des matériels de l'armée de terre
BSPP	brigade des sapeurs-pompiers de Paris
C	
CASIT	centre d'acquisition des signaux d'intérêt Terre
CCA	centre de contrôle de l'artillerie
CCPF	commandement des centres de préparation des forces
CDEC	centre de doctrine et d'enseignement du commandement
CDEF	centre de doctrine d'emploi des forces
CDES	commandement de la doctrine et de l'enseignement supérieur
CDT	sigle signifiant commandement (commandant) ; équivalent de COM
CEERAT	centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de terre
CEMA	chef d'état-major des armées
CEMAT	chef d'état-major de l'armée de terre
CENSIC	centre de commandement des SIC
CENTAC	centre d'entraînement au combat (Mailly-le-camp)
CENTIAL	centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique
CENZUB	centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (camp de Sissonne)
CEPC	centre d'entraînement des postes de commandement (Mailly-le-camp)
CERT	centre d'exploitation du renseignement terre
CESAT	centre d'études stratégiques de l'armée de terre
CETIA	centre d'entraînement au tir interarmes
CFIM	centre de formation initiale militaire (pour les militaires du rang)
CFST	commandement des forces spéciales terre (niveau divisionnaire)
CFT	commandement des forces terrestres (niveau corps d'armée)
CIAE	centre interarmées des actions sur l'environnement
CIA-NRBC	centre Interarmées de Défense Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique
CICDE	centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentation
CIMB	centre d'instruction missile blindés
CMF	commandement de la maintenance des forces
CNCIA	commission nationale de contrôle interarmes (Mailly-le-camp)
COM xx	commandement (commandant) de xx
COMALAT	commandement (commandant) de l'aviation légère de l'armée de terre
COMFT	commandant des forces terrestres
COMLE	commandement (commandant) de la Légion étrangère (Aubagne)
COMTN	commandement du territoire national
COMZT	commandant de zone terre (un par zone de défense au nombre de 5)
COS	commandement des opérations spéciales (niveau interarmées)
CPCO	centre de planification et de conduite des opérations
CPF	centre de préparation des forces
CRRE	corps de réaction rapide européen (stationné à Strasbourg)
CRR-Fr	corps de réaction rapide - France (stationné à Lille)
CRT	centre du renseignement terre
CSOA	centre du soutien aux opérations et des acheminements
CITS	centre des transports et transits de surface (niveau interarmées)
D	
DAAT	détachement avions de l'armée de terre
DAO	détachement d'adaptation opérationnelle
DCSIMMT	direction (directeur) centrale de la SIMMT
DRAT	délégation (délégué) aux réserves de l'armée de terre
DRHAT	direction (directeur) des ressources humaines de l'armée de terre
DRM	direction (directeur) du renseignement militaire (niveau interarmées)
DSIA	directions et services interarmées
DTO	disponibilité technique opérationnelle
E	

EA	école de l'artillerie
EAAT	escadrille d'avions de l'armée de terre (-id- DAAT)
EALAT	école de l'aviation légère de l'armée de terre (à Dax et au Luc)
EC	école de la cavalerie
ECIA	école du combat interarmes
ECOLMAT	école du matériel
EEM	école d'état-major
EG	école du génie
EI	école de l'infanterie
EM	état-major
EMA	état-major des armées
EMAT	état-major de l'armée de terre
EMHM	école militaire de haute montagne
EMIAZD	état-major interarmées de zone de défense
EMF	état-major de forces, EM haut-le-pied du niveau division)
EMSOME	état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger
EMZ	état-major de zone de défense
ENSOA	école nationale des sous-officiers d'active
ENU	échelon national d'urgence (ancien Guépard)
EO FOT	élément organique de la force opérationnelle terrestre
ESCC	écoles de Saint-Cyr Coëtquidan
ESR	engagement à servir dans la réserve
ETAP	école des troupes aéroportées
ETLO	école du train et de la logistique opérationnelle
ETRS	école des transmissions
F	
FOT	force opérationnelle terrestre
FST	forces spéciales terre
FT	forces terrestres
FT OME	forces terrestres d'outre-mer et de l'étranger
G	
GAAC	groupe d'adaptation à l'aérocombat
GAM	groupement d'aguerrissement en montagne
GAOS	groupement d'appui aux opérations spéciales (armée de Terre)
GTIA	groupement tactique interarmes (niveau bataillon)
GTIM	groupement de transit maritime
H	
HEM	haut encadrement militaire
I	
IA	interarmes ou interarmées (selon le contexte)
IAT	inspection (inspecteur) de l'armée de terre (subordonnée au CEMAT)
IDA	inspection des armées (subordonnée au CEMA)
IGA	inspection générale des armées (subordonnée au ministre)
M	
MAI	maintenance
MCO	maintien en condition opérationnelle (des matériels)
MF	maintenance des forces
MI	maintenance industrielle
MINDEF	ministère (ministre) de la défense
MIT	maintenance
MISSINT	mission intérieure
MGAT	major général de l'armée de terre
MO	maintenance opérationnelle
MOA	maîtrise d'ouvrage
MOAd	maîtrise d'ouvrage déléguée
MOE	maîtrise d'œuvre
MOEi	maîtrise d'œuvre industrielle
MOEo	maîtrise d'œuvre opérationnelle
N	
NRBC	nucléaire, radiologie, bio(bactéri)logique, chimique
NSI	niveau de soutien industriel
NSO	niveau de soutien opérationnel
O	
OGZDS	officier général de zone de défense et de sécurité (5 zones au niveau interarmées)
OTAN	organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OVIA	organisme à vocation interarmées (subordonné à l'EMA)
OVIA-T	organisme à vocation interarmées Terre (subordonnée à l'EMAT)
P	
PA	parc d'alerte (PEGP)
PCFL	PC de la force logistique
PE	parc d'entraînement (PEGP)
PEGP	politique d'emploi et de gestion des parcs (de matériels majeurs)
PG	parc de gestion (PEGP)
PSP	parc en service permanent (PEGP)
R	
REO	référentiel en organisation (autrefois TED)
RGA	régiment du génie de l'air (25ème RGA, armé par l'armée de terre et pour emploi à l'armée de l'air)
RH	ressources humaines
RHFS	régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4ème RHFS à Pau)
RMAT	régiment du matériel de l'armée de terre
RMED	régiment médical
RO 1&2	réserve opérationnelle de niveaux 1 et 2
ROEM	renseignement d'origine électromagnétique
ROIM	renseignement d'origine image
ROHUM	renseignement d'origine humaine
RSC	régiment de soutien du combattant
S	

SCA	service du commissariat des armées
SCORPION	programme d'armement terre
SDEP	sous-direction des études et de la politique de la DRH-AT
SEA	service des essences des armées
SGA	secrétariat général pour l'administration
SGTIA	sous-groupe tactique interarmes (niveau compagnie)
SIC	système d'information et de commandement (ou de communications)
SID	service de l'infrastructure de la défense
SIMMAD	structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense
SIMMT	structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres
SIMu	service interarmées des munitions
SIRPAT	service d'information et de relations publiques de l'armée de terre
SMA	service militaire adapté (outre-mer - dans les DOM-COM)
SMITer	service de la maintenance industrielle terrestre
SMV	service militaire volontaire
SSA	service de santé des armées
SSF	service de soutien de la flotte (marine)
STAT	section technique de l'armée de terre (à Versailles-Satory)
	T
TAP	troupes aéroportées
TN	territoire national
	U-Z
UIISC	unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (armée par l'armée de terre)
ZDS	zone de défense et de sécurité